

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°05-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/01/2021
Présents	19
Absents	1
Procuration	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent

Procuration : MARROT Catherine à DILLON Valérie, ANDRIEU Christelle à ROUGÉ Pierre, PEISER Jean Luc à CAUX Xavier

Absents : FOURCAUD Éric

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subventions auprès de l'Etat (FNADT 2021), du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL 2021) et de la Région Occitanie – Etude de faisabilité d'aménagement urbain

Une étude sur l'aménagement urbain de Mirepoix doit être lancée afin notamment de fluidifier la circulation en centre-ville, d'améliorer l'offre de stationnement à proximité des commerces et des services et de sécuriser les nouveaux modes de déplacement doux.

ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET D'ESPACES PUBLICS	HT
Montant estimatif de l'étude de faisabilité	39 000 €
Demande de subvention État : 40 % au titre du FNADT 2021	15 600 €
Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	11 700 €
Demande de subvention auprès du Département (FDAL 2021) : 10 %	3 900 €
Total des subventions demandées	31 200 €
Reste à charge de la commune (20%)	7 800 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet d'étude de faisabilité d'aménagement urbain,
- **Adopte** le plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021, du Conseil départemental de l'Ariège (au titre du FDAI 2021) et de la Région Occitanie pour cette opération ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Xavier CAUX

